



## CONGRÈS ACADÉMIQUE 15 et 16 mars, lycée Loubatières, Agde

### SOMMAIRE

#### Pages 2-4

- Déroulement du congrès
- Présentation des thèmes

#### Page 5

- Compte-rendu du CTA
- Bac, lycée, Parcoursup

#### Pages 6-7

- Classe exceptionnelle
- Agenda

#### Page 7-8

- Avancement des certifiés
- Billet d'humeur

PRIX : 1,00 €

MONTPELLIER SNES

Enclos des Lys B - 585 Rue de l'Aiguelongue  
34090 MONTPELLIER - 04 67 54 10 70

Port payé - Dispensé de timbrage  
Presse - Montpellier CT

Directeur de la publication : Bernard Duffourg  
N° Commission Paritaire : 1121 S 05907

Imprimé par IMPACT Imprimerie  
483 ZAC des Vautes,  
34980 SAINT-GÉLY-DU-FESC

## ÉDITO

### *Tempête sur le 2<sup>nd</sup> degré !*

Bac, organisation du lycée, Parcoursup et accès au supérieur, formation professionnelle, relation parents-enseignants, enseignement des mathématiques, rémunérations au mérite et plan de départ volontaire dans la fonction publique, pas une semaine sans que le système éducatif ne soit au coeur des préoccupations du gouvernement ! L'avalanche de réformes ou d'annonces qui s'abattent sur l'école et le 2<sup>nd</sup> degré en particulier dévoilent la brutalité et les intentions d'un gouvernement Macron qui ne peut plus se cacher derrière un modernisme de façade ou une apparence de dialogue social. **Sur tous les dossiers, la méthode est la même** : un rapport ou une étude orientés et prémonitoires, des pseudo concertations tous azimuts et menées au pas de charge, des conclusions pré-écrites ! Le tout enrobé d'une bonne dose de communication démagogique (cf. la vidéo "déménagement" de JM Blanquer envoyée à toute la profession la veille de la journée de grève du 6 février...).

**Outre la méthode, ce sont bien les logiques mises en œuvre que le SNES et la FSU contestent et combattent.** Que ce soit dans le domaine de la santé, de l'éducation, du travail, le seul credo du gouvernement est de renvoyer chacun à sa propre responsabilité, en méprisant toutes les garanties collectives et les solidarités. **Dans le monde d'Emmanuel Macron, il y a des gagnants et des perdants, et ce sont toujours les mêmes...**

Le congrès national du SNES aura lieu à Rennes, du 26 au 30 mars. Dans l'académie nous le préparerons par un **congrès académique au lycée Loubatières d'Agde, les jeudi 15 et vendredi 16 mars**. Nous y débattons des mandats du SNES, feuille de route pour les trois ans à venir : d'un côté **les valeurs de progrès social** que nous portons collectivement, à l'opposé des politiques libérales à l'œuvre actuellement, de l'autre **l'expertise de terrain des personnels** qualifiés et concepteurs que nous représentons.

Le congrès académique est l'occasion de débattre de l'ensemble des questions qui touchent à nos professions et plus généralement d'aborder les préoccupations sociales, économiques, environnementales, démocratiques, syndicales qui intéressent la vie de chacun d'entre nous. Les journées de congrès sont des exercices rares de démocratie. **Tous les syndiqués y ont et y trouvent leur place.**

Pour faire partager vos analyses et réflexions, pour débattre collectivement et participer à l'élaboration du projet du SNES, **les jeudi 15 et vendredi 16 mars, venez nombreux au congrès académique à Agde !**

Bertrand Humeau, le 20 février 2018

# CONGRÈS ACADÉMIQUE : JEUDI 15 ET VENDREDI 16 MARS 2018

## LYCÉE LOUBATIÈRES, AGDE

### Déroulement du congrès

#### Jeudi 15 mars

9h-9h30 : accueil  
 9h30-11h00 : débat sur l'activité du syndicat ; présentation des thèmes par les rapporteurs.  
 11h-11h30 : élection de la délégation académique au congrès national  
 11h30 : apéritif, invités - 12h-13h : repas  
 13h-16h : réunion des commissions sur les thèmes  
 16h-18h : réunion des courants de pensée

#### Vendredi 16 mars

9h-12h : débat et vote sur les thèmes 1 et 2  
 12h-13h : repas  
 13h-16h : débat et vote sur les thèmes 3 et 4  
 16h-17h : modifications statutaires ; débat sur l'action



#### Pour préparer le congrès

Les rapports préparatoires ont été publiés dans le cahier spécifique envoyé à tous les adhérents (supplément au n°775 du 23 décembre 2017, disponible sur notre site). À chacun d'entre nous, à chaque section syndicale d'établissement de se saisir de ces rapports préparatoires, d'en débattre et d'élaborer des contributions écrites, d'assurer une représentation au congrès académique d'Agde.

#### Pour participer au congrès

Chaque section d'établissement désigne sa délégation sur la base d'un délégué par S1 jusqu'à 15 adhérents et de 1 délégué supplémentaire par tranche de 20 adhérents (même incomplète). Les membres de la CA participent de plein droit au congrès, ainsi que les commissaires paritaires (à titre consultatif). Tous les adhérents peuvent assister au congrès. Nous contacter pour obtenir une convocation.

#### Pour participer à l'élaboration des motions

Vous pouvez adresser aux rapporteurs, de préférence par avance, vos contributions personnelles ou collectives, par courrier ou par mail (s3mon@snes.edu), ou à défaut les apporter le premier jour du congrès.

## THÈME 1

### SECOND DEGRÉ : DE L'AMBITION POUR TOUTES ET TOUS

Rapporteurs : Bertrand Humeau, Marie Legal

En privilégiant la notion d'ambition pour tous, le thème 1 de ce nouveau congrès se veut une réponse à la remise en question larvée du « tous éduquables » qui distille son poison à chaque nouvelle réforme (réforme du collège, école du socle, réforme du bac et du lycée, Parcoursup) et semble tapie derrière chaque nouvelle mesure (attributions des moyens et autonomie, carte de l'éducation prioritaire...).

à tous les élèves un niveau de qualification nécessaire à leur émancipation citoyenne. Bien souvent, les idées avancées vont à contre-courant des politiques menées ces dernières années : c'est pourquoi plusieurs fiches contiennent à la fois bilans contestataires, avertissements et propositions sur les sujets qui « font l'actu » (réforme du lycée, Parcoursup, numérique...). Cependant, des mandats syndicaux ne sauraient

exister uniquement « en réaction » : la cohérence de notre projet d'un congrès à l'autre se nourrit de l'expertise des acteurs de terrains que nous sommes sur des sujets auxquels nous réfléchissons depuis bien longtemps (mixité sociale, éducation prioritaire, contenus des enseignements, formation continue...).

L'introduction au thème évoque le nécessaire « travail de conviction » à mener auprès de nos collègues qui face aux difficultés du métier en arrivent à douter de nos orientations de démocratisation volontariste (scolarité à 18 ans, collège unique, accès aux études supérieures pour le plus grand nombre).

Les 12 fiches de ce thème (à lire en écho à celles des deux congrès précédents notamment) s'organisent donc de manière à présenter un second degré qui fait bloc pour donner



## THÈME 2

### ÉTABLISSEMENTS ET PERSONNELS : NOS MÉTIERS EN QUESTION

Rapporteurs : Stéphane Audebeau, Elsa Bernardy, Arnaud Roussel

Depuis une vingtaine d'années, le développement permanent de l'autonomie des établissements, et la déstructuration du 2<sup>nd</sup> degré (avec la « primarisation » du collège et la transformation du lycée en propédeutique au supérieur) se sont accompagnés d'une réduction des moyens, de l'individualisation des carrières et de l'augmentation des prescriptions. **Ce sont notre liberté pédagogique, notre professionnalité, nos métiers qui sont lentement, mais progressivement remis en cause.**

Dans les établissements, on assiste à une pression accrue des équipes de direction, mais aussi des collectivités territoriales que cela soit sur l'utilisation des dotations horaires, des crédits d'enseignements ou sur les supports pédagogiques. **Comment reprendre la main sur nos métiers,** et s'affirmer dans les instances de

l'établissement fait partie des questions que nous aurons à débattre.

Les avancées pour nos carrières issues du dispositif PPCR, même si elles ne répondent qu'imparfaitement à nos revendications, sont des acquis à mettre à notre crédit : raccourcissement global de la durée de la classe normale, accès à la hors-classe pour tous, revalorisations indiciaires, création de la classe exceptionnelle. Et ces mesures récentes induisent de nouveaux questionnements pour le SNES-FSU : quelle stratégie pour permettre à tous les collègues à la hors-classe d'accéder à la classe exceptionnelle ? comment aider et accompagner les collègues éligibles à des rendez-vous de carrière (conseils pour les entretiens, suivi des contestations d'avis, etc.) ?

Nous devons par ailleurs nous demander comment **faciliter l'entrée dans le métier et la rendre plus attractive**, à l'heure où le ministère renoue avec les suppressions de postes aux concours. L'absence de véritables pré-recrutements, les cursus très lourds des stagiaires qui doivent actuellement effectuer un demi service tout en validant leur master : autant de constats qui ne peuvent nous satisfaire et à partir desquels nous devons réfléchir et faire de nouvelles propositions.

Enfin pour les **personnels non titulaires**, alors que le dispositif Sauvadet prend fin pour les contractuels, alors que les missions des AED augmentent, quelles nouvelles revendications pour ces personnels ?

Voici quelques problématiques, entre autres, que nous aurons à évoquer durant notre congrès.

## THÈME 3

### DÉVELOPPER LES SOLIDARITÉS, PROMOUVOIR DES ALTERNATIVES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Rapporteurs : Jean-Yves Barbier, Florence Denjean-Daga, Raymond Laborie

À l'opposé des réformes libérales, le SNES-FSU promeut un modèle social fondé sur la solidarité. Les liens entre le modèle de société que le SNES-FSU défend et la question du financement des politiques menées pour l'atteindre doivent constituer une entrée privilégiée dans le débat public.

Le congrès aura à définir quels financements et quelles politiques mener pour :

- mettre en œuvre une véritable justice sociale et fiscale alors que les politiques gouvernementales actuelles transfèrent une partie de la dépense publique sur la dépense privée,
- assurer la protection sociale mise à mal par la concurrence organisée des territoires et des populations et par de nouvelles formes du travail, et développer les politiques sociales dont les fondements sont remis en cause,
- obtenir un véritable droit à la santé

pour tous en défendant le principe de la sécurité sociale et en s'interrogeant sur la nature de son financement ainsi que sur la place et le rôle des mutuelles

Il aura à poser clairement l'enjeu de société que représentent les systèmes de retraites et leurs financements.

Par ailleurs, les services publics jouent un rôle primordial pour assurer les solidarités. Les différentes réformes de l'état doivent nous faire réfléchir aux conséquences mais aussi au niveau d'intervention (état, collectivités territoriales) qui se dessine pour les services publics, notamment pour le système éducatif. Les enjeux autour de la transition écologique doivent aussi faire l'objet d'une analyse en lien avec le développement des services publics.

Enfin, promouvoir une société plus juste implique de développer les solidarités nécessaires au « vivre ensemble ». Le SNES-FSU doit réaffirmer avec force ses engagements en faveur des droits et libertés.



## THÈME 4

# POUR UN SYNDICALISME RÉNOVÉ, RENFORCÉ ET MOTEUR DU PROGRÈS SOCIAL

Rapporteurs : Hervé Fumel, Thierry Jouve, Marc Moliner

La division persistante du syndicalisme entre des organisations réformistes, qui accompagnent les mesures antisociales des gouvernements successifs, et des organisations de transformation sociale qui peinent à unifier les revendications syndicales et doivent faire face aux reculs (dernièrement liés aux deux réformes du code du travail) que les salarié-es subissent, pose actuellement la question de la ligne stratégique du SNES et de la FSU dans les mois et années à venir.

Trait d'union entre des organisations syndicales depuis sa création, la FSU doit-elle changer de stratégie et s'affirmer plus fortement dans un espace syndical plus radical ? Doit-elle se renforcer dans le champ de la Fonction publique territoriale pour ensuite battre le fer au sein d'une nouvelle structure syndicale à construire avec la CGT et Solidaires par exemple ?

Comment le SNES, dans la FSU, peut-il œuvrer pour faire retrouver à la FSU, lors des élections professionnelles de 2018, une place prépondérante dans la Fonction publique ?

Le nouveau découpage régional questionne l'adaptation de notre structuration syndicale : doit-on conserver nos actuels S2 avec leur mission de "têtes de ponts" (mandats de Grenoble 2016) et nos actuels S3 ? Doit-on construire un nouvel échelon syndical correspondant aux actuelles grandes régions ? Le tout avec quels moyens ?

Le SNES reste reconnu dans la profession pour sa capacité à assurer une défense efficace des collègues dans le domaine de l'emploi et du métier. Comment transformer cette expertise en capacité mobilisatrice ? Comment faire mieux connaître notre projet éducatif et pédagogique ? Comment améliorer notre communication ?

Comment intégrer de nouveaux militants, les former et les armer idéologiquement ? Comment densifier le maillage de notre réseau militant ?

Enfin, comment poursuivre et amplifier l'engagement du SNES dans la FSU (CFR, CFIR) et dans les différentes structures syndicales des retraités (SFR, FGR) mais aussi du syndicalisme international ?

Autant de sujets qui nourriront nos débats pour élaborer nos mandats lors de notre congrès académique d'Agde, les 15 et 16 mars prochains.



Crédit photos : plaimpicture/Fancy Images/Maskor/OJO.



**LA BANQUE  
DU MONDE  
DE L'ÉDUCATION**



## MA BANQUE EST DIFFÉRENTE, CEUX QUI LA GÈRENT SONT COMME MOI.

**UNE BANQUE CRÉÉE PAR DES COLLÈGUES,  
ÇA CHANGE TOUT.**

**Crédit Mutuel**  
Enseignant

255 rue de l'Acropole  
MONTPELLIER  
09055@creditmutuel.fr

**0 820 091 173** Service 0,12 € / min  
+ prix appel

41 rue de Verdun – CARCASSONNE  
0905501@creditmutuel.fr

**0 820 311 079** Service 0,12 € / min  
+ prix appel

41 boulevard John F. Kennedy  
PERPIGNAN  
0905503@creditmutuel.fr

**0 820 310 078** Service 0,12 € / min  
+ prix appel

102 allée de Séville – NIMES  
0905502@creditmutuel.fr

**0 820 311 078** Service 0,12 € / min  
+ prix appel

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 34 rue du Wacken, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354 – N° ORIAS : 07 003 758. Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du code monétaire et financier.

**CTA DU 22 JANVIER 2018****UNE SITUATION ENCORE DÉGRADÉE !**

Lors du dernier CTA, la rectrice a tenté de présenter la prochaine rentrée comme « stable » en terme de conditions d'enseignements dans le second degré arguant du fait que notre académie s'est vu octroyer 25 postes alors que le nombre d'élèves progressait peu.

Une fois encore les élus SNES-FSU ne sont pas tombés dans le panneau et ont démontré, chiffres à l'appui, que la réalité était toute autre.

- Dans les collèges, pour une prévision de +1694 élèves par rapport à la présente année scolaire, ce sont 81 postes qui sont attribués. Ceci pourrait apparaître comme une dotation très positive, mais en y regardant de plus près, il manquera 28 ETP pour conserver le même taux d'encadrement (H/E) que celui que nous connaissons aujourd'hui.

- De même pour la situation dans les lycées puisque 41 postes sont suppri-

més tandis qu'une perte de seulement 295 élèves est envisagée. Là encore il va manquer 19 ETP pour maintenir le H/E actuel.

Cette baisse des moyens d'enseignement s'ajoute à la dégradation que connaît notre académie depuis plusieurs années maintenant. La vérité des chiffres est imparable : ce sont près de 500 postes qu'il faudrait injecter dans les DGH du second degré de notre académie pour retrouver le taux d'encadrement de 2007 ! Pour toutes ces raisons, les élus SNES-FSU ont rejeté l'ensemble du projet de préparation de rentrée qui leur était présenté, en votant contre les propositions du rectorat, lors du CTA du 22 janvier et lors du CTA de "repli" le 2 février.

En ce moment, dans les établissements, se tiennent les conseils d'administration pour répartir localement les DGH. Ces DGH découlent du

constat ci-dessus et donc, dans beaucoup de collèges et de lycées, la diminution des dotations risque de se traduire par plus d'élèves par classe, disparition d'enseignements, suppressions de postes, multiplication de services partagés.

Un bilan des mesures prises dans les CA sera fait en mars dans les CTSD de chaque département (pour les collèges) et une analyse des créations/suppressions de postes (collège/lycées) sera effectuée lors d'un GT académique le 19 mars. Les élus départementaux et académiques du SNES-FSU siègent dans toutes ces instances. Ils ont besoin de connaître dans le détail les dossiers de chaque établissement pour les défendre efficacement.

Transmettez donc votre situation aux S2 (collèges) et au S3 (lycées) !

Thierry JOUVE

**BAC, LYCÉE, PARCOURSUP****AU NOM DU "CHACUN POUR SOI", DES MODIFICATIONS PROFONDES DU 2<sup>ND</sup> DEGRÉ**

Les réformes de l'enseignement secondaire et supérieur auxquelles il faut ajouter celles de la formation professionnelle, sont solidaires de toute une logique de tri social dans laquelle les annonces et projets actuels s'inscrivent. Sur la méthode, la réforme du bac justifie une réforme du lycée en cohérence avec Parcoursup !

***Le bac ou comment s'en débarrasser !***

Le rapport Mathiot, dont le ministre a repris les préconisations sur le baccalauréat, reprend tous les poncifs que les libéraux de tout poil se plaisent à asséner depuis des années sur le Bac : "monstre organisationnel", trop lourd, trop coûteux, le bac ne serait plus vraiment crédible. Il faudrait le simplifier ! Pourtant le projet va dans le sens d'une complexification de l'examen et en fait un diplôme d'établissement : 10 % de pur contrôle continu, 30 % de partiels façon "bacs blancs". Les 60 % restants sont pour l'épreuve anticipée de français, les deux enseignements de spécialité, la philosophie et l'oral. Au lieu d'une dizaine de jours consacrés à la passation en juin en Terminale, il

y aura des partiels en Première et en Terminale, plus des épreuves écrites en mai, et une dizaine de jours consacrés à l'oral et à la philosophie en juin, en Terminale. En quoi cette accumulation constitue-t-elle une simplification ? Quelle garantie de justice pour les élèves du fait du renforcement du contrôle local ? Combien de journées d'enseignement perdues en lycée pour tenir ces épreuves ?

***Quand modulaire rime avec inégalitaire***

L'organisation en séries de la voie technologique serait maintenue. Les séries générales, en revanche, disparaissent. Le lycéen choisit son parcours, prétendument "en fonction de ses goûts et de ses ambitions" : trois spécialités dont deux seulement poursuivies en Terminale. Ainsi, la doublette maths-svt en Terminale exclut la physique-chimie.

Si le ministre se défend de toute coupe budgétaire adossée à sa réforme, il ne dit pas un mot des horaires affectés aux groupes à effectifs réduits. Enfin, le calendrier imposé reproduit les errements de la réforme Chatel de 2010.

Tout au long des débats, le SNES-FSU a fait valoir son attachement aux séries, expliqué en quoi un lycée modulaire renforcerait les inégalités entre lycées et territoires, dénoncé le développement de parcours d'initiés en fonction des attendus sélectifs du supérieur.

**Ce système transforme l'orientation en gestion de flux au service d'une sélection généralisée à l'entrée du supérieur. Les élèves des milieux populaires feront les frais de ce lycée des riches.**

Les réformes et les annonces de réformes s'abattent sur le système éducatif si brutalement que le gouvernement peine à masquer sa volonté de faire table rase des principes qui ancreraient l'école dans la République. Si le nouvel édifice parvenait à se maintenir, les élèves comme les enseignants seraient alors confrontés à des logiques dans lesquels l'enseignement public est noyé dans un vaste marché éducatif où chacun devient l'entrepreneur de soi-même.

Bertrand HUMEAU

# CLASSE EXCEPTIONNELLE PREMIÈRE REVUE DE CAMPAGNE

La campagne pour l'accès à la classe exceptionnelle est en passe de devenir un véritable feuilleton : la circulaire ministérielle attendue depuis le mois de septembre, n'est parue qu'en décembre. A suivi une campagne d'appel à candidature menée dans des conditions surréalistes avec un rallongement de la période de saisie. Les services du rectorat ont été débordés par le nombre de candidatures et le calendrier resserré imposé par le ministère. Le rectorat a réuni pour chaque corps (certifiés, agrégés, CPE, PSyEN, PLP, PEPS) les groupes de travail que le SNES-FSU avait demandés pour permettre la vérification des éligibilités, mais dans des conditions difficiles pour les représentants des personnels avec des documents arrivés tardivement. Il n'en demeure pas moins que leur tenue était nécessaire malgré des préventions à son encontre de la part du ministère.

Le ministère ayant imposé une lecture très stricte des textes régissant les instances paritaires, les CAPA (et les groupes de travail) ont été réunis en formation restreinte, c'est-à-dire avec uniquement les élu-es hors-classe non éligibles ! Dans toutes les CAPA où il a des élu-es (sauf les CPE), le SNES a donc pu siéger, mais le poids de chaque organisation syndicale, issu des élections professionnelles de 2014 a été quelque peu bouleversé : alors que le SNES a 6 sièges sur 10 à la CAPA des agrégés, la formation restreinte est composée d'1 élue SNES et d'1 élue SNALC (qui n'a pas siégé à la CAPA ! cf. p.7) ; chez les certifiés, le SNES a 10 sièges sur 19, mais seulement 1 en formation restreinte (1 pour l'UNSA, 1 pour le SGEN, 1 pour le SNALC). Le rectorat, reconnaissant cette entorse à la représentativité syndicale, a accédé à la demande du SNES de nommer des "experts" pour chaque CAPA : 2 à la CAPA des agrégés, 5 pour les certifiés, 2 pour les PsyEN. Pour la CAPA des CPE, aucun élu hors-classe ne pouvant siéger, l'administration a procédé au tirage au sort d'un représentant du corps parmi tous les CPE de l'académie ! Nous intervenons auprès du rectorat pour qu'un-e expert-e, commissaire paritaire SNES, puisse être désignée afin d'accompagner la représentante tirée au sort !

## CLASSE EXCEPTIONNELLE DES CERTIFIÉS GT VÉRIFICATION DES ÉLIGIBILITÉS

Lors du GT, le SNES-FSU est intervenu sur toutes les situations en questionnant systématiquement les services du rectorat sur les raisons des non éligibilité au premier vivier. Une cinquantaine de collègues ont été ainsi réintégrés dans leur droit.

Nous avons aussi soulevé et dénoncé le contenu inéquitable du décret ministériel concernant le décompte de certaines années comme la non prise en compte inacceptable des années en éducation prioritaire avant 1990 ou avec un complément de service. De plus, des collègues enseignant en BTS sans être sur un poste spécifique ressentent comme particulièrement injuste la non prise en compte de leurs années, comme ceux en service partagé à l'ESPE. On perçoit là toute la difficulté et l'inanité du traitement de la question du « mérite » et de son périmètre. Quid plus globalement des collègues sans affectation particulière ?

Pour le SNES-FSU, l'enjeu de la CAPA sera de montrer que les collègues du vivier 2 sont loin d'être démeritants et que leur traitement avec un contingent de promotions quatre fois plus faible que celui du vivier 1 n'est pas tenable sur le long terme.

Nous avons remporté la bataille de la hors-classe en faisant acter dans le PPCR que tout collègue avait vocation à parcourir la carrière en deux grades. La bataille qui s'annonce sur la classe exceptionnelle sera similaire.

Le SNES-FSU par son travail d'expertise qu'il est le seul à mener, fera donc en sorte que la CAPA aborde en profondeur les enjeux de la classe exceptionnelle, expliquera et défendra l'importance de promouvoir les plus anciens dans la carrière et proches de la retraite. Deux raisons cruciales :  
- le bénéfice le plus net concerne les collègues du 6<sup>e</sup> échelon avec plus de trois ans d'ancienneté qui pourront

**CLASSE EXCEPTIONNELLE 2017 AGRÉGÉS/CERTIFIÉS/CPE/PSY-ÉN**

### Un nouveau débouché de carrière

Le SNES et la FSU agissent depuis de très nombreuses années pour obtenir une revalorisation des carrières et des salaires. Les actions qu'ils ont menées avec les personnels ont trouvé de premiers résultats dans le cadre des discussions « Parcours professionnels carrières et rémunérations » (PPCR) qui se sont déroulées en 2016. Ont été alors obtenus une augmentation générale des rémunérations des fonctionnaires, un dégel de la valeur du point d'indice, une amélioration des déroulements de carrière, le parcours de la carrière sur au moins deux grades et la création d'un débouché de carrière au-delà de la hors-classe actuelle : la classe exceptionnelle. Même s'il ne constitue pas un rattrapage des pertes subies depuis le début des années 2000, l'ensemble de ces mesures permet une transition vers le haut des carrières.

Dès son arrivée au pouvoir, le nouveau gouvernement a décidé un tour de vis sur les rémunérations des fonctionnaires : retour du gel de la valeur du point d'indice, report d'un an des mesures PPCR prises à partir de 2018, augmentation du taux de CSG sans compensation intégrale... Toutefois, ces mesures inacceptables ne concernent pas la mise en place de la classe exceptionnelle ni sa montée en charge sur les prochaines années.

Dans les CAPA et CAPN, les élus du SNES-FSU agiront pour que tous les personnels puissent accéder à la classe exceptionnelle avant leur départ en retraite. Pour être efficacement représenté, n'hésitez pas à utiliser la fiche syndicale de suivi individuel présente dans cette publication.

Grâce à l'action et à l'expertise des élus du SNES-FSU, majoritaires dans les commissions, les CAP sont bien les lieux de contrôle démocratique et d'amélioration de la gestion des carrières. La transparence y est la règle, l'arbitraire du « mérite » y est combattu avec efficacité. Notre objectif est que l'accès à la classe exceptionnelle bénéficie au plus grand nombre.

**Xavier Marand** secrétaire général adjoint  
**Christophe Barbillat** secrétaire national  
**Serge Deneuvégise** secrétaire national

Document 21 02 n° 117 du 23 décembre 2017. In : Journal du Syndicat national des enseignants du second degré (JSE), 46, avenue de la République, 92100 Nanterre Cedex 13. Directeur de la publication : Xavier Marand - Contact : 01 47 39 10 00 - 47 39 10 01 - 47 39 10 02

prétendre dans la foulée à l'échelon spécial

- le volume des collègues promus à la classe exceptionnelle est fixé selon un pourcentage du corps (2,5% en 2017, puis 5% en 2018... pour atteindre 10% à terme). À l'issue de la montée en charge, seuls les départs à la retraite « libéreront » des places pour de nouvelles promotions. La question de la rotation est donc essentielle pour toutes les générations : les plus anciennes dans l'immédiat mais aussi les plus jeunes qui doivent à terme pouvoir y accéder à condition qu'il y ait de la place.

C'est pourquoi le SNES revendique la promotion des collègues les plus avancés dans la hors-classe, qui pourront bénéficier d'un débouché de carrière et d'une pension revalorisée, et qui permettront que des promotions nouvelles soient actées tous les ans.

Florence DENJEAN-DAGA

**CLASSE EXCEPTIONNELLE DES AGRÉGÉS****LOURD TRAVAIL D'ANALYSE, D'EXPLICATION ET DE CONVICTION !**

Le GT du 29 janvier avait pour ordre du jour l'étude de l'éligibilité des candidats au vivier 1 (les promouvables au vivier 2 étaient automatiquement intégrés au tableau d'avancement).

263 agrégés avaient fait acte de candidature au vivier 1. Chaque dossier a pu être étudié. Nous sommes intervenus pour connaître les raisons de non recevabilité des candidatures et avons défendu les dossiers qui nous avaient été transmis. Nos interventions ont permis d'ajouter 5 collègues à la liste des promouvables, la portant à 155.

Nous avons dénoncé les critères d'éligibilité à ce vivier fonctionnel : les fonctions et missions retenues, hormis l'exercice en éducation prioritaire, ne correspondent pas à la réalité de nos métiers et à la structure de nos professions. Ainsi, des disciplines sont de fait exclues de cette promotion (philo), quand d'autres sont sur-représentées (SII, eco G, EPS...).

Par ailleurs la non-reconnaissance de l'exercice en éducation prioritaire de 1982 à 1990, au prétexte qu'aucune indemnité spécifique n'était alors accordée aux personnels, est scandaleuse. De même que les affectations à complément de service qui empêchent la prise en compte d'une an-

née ! Sur ces deux points, le rectorat de Montpellier, comme de nombreux autres alertés par les élu-es du SNES et des syndicats de la FSU, fait remonter nos remarques. L'analyse de la 1<sup>ère</sup> campagne 2017 de cette nouvelle promotion dans les CAPA et à la CAPN des agrégés, a pour but de corriger ces aberrations et injustices dès la campagne 2018 et les suivantes.

La CAPA s'est réunie le 9 février en présence de la rectrice, du secrétaire général, de la secrétaire générale adjointe-DRH, de la chef et de l'adjoint de la DPE, du doyen des IPR et de plusieurs IPR. La CAPA a établi la liste des propositions académiques à la CAPN qui se tiendra les 19 et 20 mars. La seule élu-e du SNALC était absente !

Nous avons rappelé les objectifs de la CAPA pour le SNES-FSU : faire remonter une liste "efficace" et qui ne pénalise pas les promouvables de

l'académie de Montpellier ; permettre aux collègues partant à la retraite rapidement de bénéficier de l'avantage financier sur leur traitement puis leur pension ; favoriser les plus anciens dans la carrière pour assurer une rotation des promotions dans les campagnes à venir. Suivant ces critères objectifs et transparents, nous avons pu faire modifier l'avis de 2 collègues et inverser un proposé et un non proposé au vivier 2.

Quelques données chiffrées :

- vivier 1 : 155 promouvables ; 62 proposés. Parmi ces proposés : 38 promouvables au vivier 1 uniquement, 24 promouvables aux deux viviers ; âge moyen 58 ans
- vivier 2 : 215 promouvables ; 15 proposés ; âge moyen 61,5 ans.

Bertrand HUMEAU



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**

**AGENDA**MUTATIONS

- commissions nationales d'affectation (FPMN) : du 5 au 9 mars pour les certifiés, agrégés, CPE et PsyEN ; le calendrier prévisionnel de passage des disciplines est sur notre site.

- lundi 5 mars : groupe de travail sur la circulaire intra de l'académie
- fin mars (dates précises à venir) : circulaire intra et ouverture du serveur de saisie des voeux
- de mi mai à fin juin : commissions intra (priorités handicap, voeux et barèmes, affectation)

CLASSE EXCEPTIONNELLE*(Campagne 2017)*

- agrégés : CAPN les 19 et 20 mars
- certifiés : CAPA le 6 mars
- CPE et Psy-EN : CAPA repoussées après le 5 mars (dates précises non communiquées par le rectorat)

HORS-CLASSE

- agrégés : GT le 13 avril, CAPA le 30 avril, CAPN fin juin
- certifiés : GT le 3 avril, CAPA le 2 mai
- CPE : GT le 27 mars, CAPA le 9 avril
- Psy-EN : GT le 27 mars, CAPA le 12 avril

LISTE D'APTITUDE

- certifiés : CAPA le 19 mars
- agrégés : CAPA le 20 mars

AUTRES

- AED et personnels de surveillance : CCP "formation" le 12 mars
- contractuels : CCP "avancement" le 30 mars
- postes adaptés : GT le 8 mars
- préparation du CTA de rentrée : GT CPE le 7 mars ; GT "postes 2nd degré" le 19 mars



## AVANCEMENT "ACCÉLÉRÉ" DES CERTIFIÉS COMPTE-RENDU DE LA CAPA DU 22 JANVIER 2018

Initialement prévue début janvier, la CAPA d'avancement accélérée s'est finalement tenue le 22 janvier. Il s'agissait de promouvoir 30% des collègues promouvables respectivement aux 7<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> échelons. Pour la dernière année, ils étaient examinés à l'aide de la notation globale (somme des notes administrative et pédagogiques). À la demande du SNES-FSU, cette année encore, le rectorat a réévalué les notes pédagogiques anciennes (plus de 5 ans). Nous avons été vigilants sur l'application de cette mesure en pointant les collègues oubliés ; 2 collègues ont pu ainsi être promus. Globalement, 25% des promouvables ont été concernés par cette réévaluation qui a permis à 20 d'entre eux d'obtenir la promotion. Le rectorat a par ailleurs fait respecter les consignes du ministère en ne prenant en compte les notes pédagogiques issues des inspections de l'année dernière uniquement lorsque celles-ci permettaient de réévaluer une notation datant d'avant 2013.

En préambule, le SNES-FSU a fait remarquer que le PPCR permettait aux collègues examinés à cette CAPA de bénéficier globalement d'un avancement plus rapide de 6 mois que dans l'ancienne carrière. Nous avons néanmoins souligné et regretté que rien ne soit prévu pour les quelques collègues du 6<sup>e</sup> échelon qui ne pou-

vaient être examinés l'année dernière pour le grand choix et ne l'étaient pas non plus pour l'accélération cette année au 7<sup>e</sup> échelon en raison de la durée d'attente modifiée.

Seuls les élus du SNES-FSU sont intervenus tout au long de la commission pour permettre l'équité de traitement entre collègues et la prise en compte des situations.

Le rectorat se retranchant derrière des consignes ministérielles, la fin de la CAPA s'est soldée par le vote à la demande des élus du SNES-FSU de deux vœux à l'adresse du recteur :

- La prise en compte intégrale de tous les mois d'ASA pour les collègues promus cette année quel que soit leur échelon sans que la date du 1/09/2017 ne soit un obstacle à leur attribution

- La transformation des reliquats liés au calcul des 30% de promotions en une promotion supplémentaire comme cela se pratiquait les années précédentes.

Les représentants de l'administration n'étant pas au complet, une majorité de voix s'est prononcée POUR ces deux vœux. Nous continuons d'intervenir auprès de l'administration pour obtenir leur application.

Florence DENJEAN-DAGA

## BILLET D'HUMEUR ÉTHIQUE ET TOC...

Dans un contexte de pré-élections professionnelles, des courriels produits par un syndicat de l'académie semblent s'acharner à mettre en cause le SNES FSU Montpellier en utilisant la dialectique du « tous pourris » sauf, bien sûr, le rédacteur de ces messages.

Au-delà de l'analyse qui peut être faite des objectifs recherchés par de tels propos distillés à la profession, les attaques ainsi subies par les élus du SNES en CAPA et par ceux de la FSU en CTA se doublent de propos en séance dénonçant la présumée « complicité » et les présumés « arrangements » qu'entreprendraient dans les instances les élus du SNES et de la FSU avec l'administration académique.

Ces propos inacceptables le sont d'autant plus venant d'une organisation syndicale qui, en dehors de quelques mots énoncés lors de déclarations préalables qui se veulent volontairement provocatrices, n'exprime aucune position en défense de l'ensemble des personnels dans ces instances et communique des résultats individuels relatifs aux campagnes de promotion de grade ou de mouvement à l'ensemble de la profession, ce qui déontologiquement et éthiquement est totalement condamnable pour tous les élus du SNES-FSU appartenant à un syndicat attaché à la défense de tous les personnels et à la communication de résultats individuels uniquement après la tenue des instances.

La tournure populiste de tels messages reste très inquiétante, condamnable pour nous, mais laisse à réfléchir sur les objectifs de tels propos de la part d'un « chevalier blanc » qui s'apparente de plus en plus au « joueur de flûte d'Hamelin ».

Hervé FUMEL, élu SNES-FSU en CAPA des certifiés et au CTA

### AVANCEMENT ACCÉLÉRÉ DES CERTIFIÉS - BARRES 2017-2018

	Barre	Critère de départage 1 Ancienneté dans le corps	Critère de départage 2 Ancienneté dans l'échelon
du 6 <sup>e</sup> au 7 <sup>e</sup> échelon	82,5	7 ans	1 an 6 mois
du 8 <sup>e</sup> au 9 <sup>e</sup> échelon	87	14 ans	1 an 9 mois

À L'APPEL DE L'INTERFÉDÉRALE CFTC, CGC, CGT, FAFP, FO, FSU, SOLIDAIRES



**LE 22 MARS**  
**Fonction publique en grève**

